



BULLETIN D'INSCRIPTION

Réservé aux Particuliers

22^{ème} VIDE-GRENIERS DIMANCHE 30 avril 2017 PIECES A FOURNIR

- 1- Bulletin d'inscription avec au verso l'attestation sur l'honneur signée
- 2 - Mode de paiement : chèque (à l'ordre du Trésor Public) correspondant au nombre de mètres souhaités
- 3 - Copie de la pièce d'identité recto verso (si nouveau renouvellement)
- 4 - Une enveloppe timbrée libellée à votre nom et adresse pour recevoir votre quittance
- 5 - A retourner à : HOTEL DE VILLE - Service Animation - 7, place Lemercier - 14800 Touques

Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE: N° RUE.....

VILLE..... TÉLÉPHONE :

PIECE D'IDENTITÉ : rayer les mentions inutiles

CARTE NATIONALE D'IDENTITE - PASSEPORT - PERMIS DE CONDUIRE

NUMERO de la pièce d'identité :

DELIVRÉE par la préfecture de.....le.....

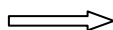
JE RESERVEMETRES AU PRIX DE 6€ LE METRE.

MONTANT DU CHÈQUE (à l'ordre du Trésor Public) :m x 6 € =€.

Le2017

Signature :

BIEN VOULOIR SIGNER AU VERSO L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Réservée aux Particuliers

- **Je déclare : M/Mme**
- avoir pris connaissance du règlement intérieur du 22^{ème} VIDE-GRENIERS et en accepter les termes.
- avoir pris connaissance de **l'interdiction qui est faite aux particuliers de participer en tant qu'exposant à plus de deux ventes au déballage par année civile.**
- participer au 22ème Vide-Greniers du **Dimanche 30 avril 2017 à Touques** en qualité de particulier et ne servir de prête-nom à aucun commerçant.
- **Accepter que le non-respect des conditions du règlement intérieur de cette manifestation entraînera mon exclusion.**

Le.....2017

Signature :



TOUQUES VIDE GRENIERS 2017 REGLEMENT

Date : DIMANCHE 30 AVRIL

**1 – Emplacements : Rue Louvel et Brière - Place Lemerancier
Rue des Ecoles (parking derrière la Place de la Mairie jusqu'au
ruisseau des Ouïes) - Rue Schaeffer - Place Saint-Pierre- Rue
Legrip- Quai Monrival.**

Aucune personne ne sera autorisée à s'installer hors de ces limites

**2 - Les inscriptions ne se feront que par courrier. Possibilité de
télécharger les documents sur notre site :
www.mairiedetouques.fr**

3 -Le Prix au mètre linéaire est de 6 € (minimum : 2 mètres).

**4 - Après réception et validation de l'inscription, une quittance
sera adressée par courrier ainsi qu'un plan de l'emplacement qui
vous a été attribué.**

**5 - Le jour du Vide Greniers, l'occupant de l'emplacement devra
impérativement être en possession de sa quittance accompagnée
de la pièce d'identité enregistrée à l'inscription.**

**6 - Le stationnement des véhicules est interdit dans le bourg sauf
pour les professionnels sur le Quai Monrival et sur le parking des
Ecoles.**

**7 - Tout mauvais comportement des exposants entraînera leurs
exclusions, sans remboursement des droits de place.**

**8 - En cas d'annulation, quels qu'en soient les motifs, les droits de
place perçus ne seront pas remboursés.**

**9 – La Collectivité se réserve le droit d'annuler toute réservation
aux personnes qui ne respecteraient pas le règlement et
notamment le contenu des objets vendus.**